

CONNEXI60NS

LA LETTRE D'ACTUALITÉS DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE



LE RENDEZ-VOUS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Le 10 décembre 2026, les agents de la fonction publique territoriale seront appelés à voter pour élire leurs représentants du personnel.

Cette échéance est importante : les élections professionnelles permettent de désigner les représentants qui siègeront au sein des différentes instances de dialogue social.

Pour vous accompagner jusqu'au scrutin, le CDG60 lance « **Le rendez-vous des élections professionnelles** ». Au fil des prochains mois, vous y retrouverez des informations, des actualités, des explications et des réponses à vos questions pour mieux comprendre les élections professionnelles et leurs enjeux.

Pour ce premier rendez-vous :

A quoi servent les élections professionnelles ?

Geoffrey BEYNEY, directeur du Pôle juridique et carrières du CDG60, vous explique en quelques minutes à quoi servent les élections professionnelles et pourquoi elles sont importantes.



Et toutes les informations utiles sont également disponibles sur notre page dédiée aux élections professionnelles 2026.



INFO : RAPPEL ELECTIONS PROFESSIONNELLES : VÉRIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Après le recensement et la vérification de vos effectifs au 1er janvier 2026, il importe désormais d'établir les listes électorales et les publier au plus tard le 9 octobre 2026.

Pour ce faire, le CDG60 a établi des listes préparatoires sur la base des données connues et enregistrées dans la base carrières d'AGIRHE au 1^{er} juillet 2026.

Il est nécessaire de valider ces listes électorales et de les modifier si nécessaire (en ajoutant ou supprimant des électeurs directement dans lesdites listes).

Ce contrôle s'effectue via le module « élection » de l'application AGIRHE. Un mode opératoire est à disposition [en cliquant ici](#).

Cette opération doit être effectuée pour chaque instance, y compris si les effectifs sont nuls, au plus tard avant **le 30 septembre 2026**.

Retrouvez toutes les informations pour ce faire dans l'onglet dédié de notre site Internet [en cliquant ici](#)



LE MEDICOBUS VIENT À VOTRE RENCONTRE !

Et si vous preniez quelques minutes pour votre santé ?

Les 15, 16 et 17 septembre 2026, le CDG60, en partenariat avec Hocoia, organise une opération de dépistage du cancer de la peau à destination des agents territoriaux.

Le Médicobus fera étape dans 6 communes de l'Oise : Estrées-Saint-Denis, Ressons-sur-Matz, Montagny-Sainte-Félicité, Montataire, Beauvais et Formerie. Notre objectif est d'aller à votre rencontre sur l'ensemble du territoire.

Cette opération est entièrement financée par le CDG60 et ouverte à tous les agents dont la collectivité ou l'établissement employeur est affilié au Centre de Gestion.

Les inscriptions sont ouvertes ! Pour prendre rendez-vous : 03 10 45 63 65, puis tapez 3 pour joindre le secrétariat. Les créneaux sont limités, pensez à vous inscrire rapidement !

La prévention est essentielle : prenez quelques minutes pour prendre soin de votre santé.

Invitation DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PEAU

FINANCÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE



15, 16 & 17 septembre 2026

-  **15/09/26** Estrées-Saint-Denis (9h-12h)
Ressons-sur-Matz (14h15-17h15)
-  **16/09/26** Montagny-Sainte-Félicité (9h-12h)
Montataire (14h45-17h30)
-  **17/09/26** Beauvais (9h-12h)
Formerie (14h45-17h30)

Prise de rendez-vous obligatoire au 03 10 45 63 65,
puis tapez 3 pour joindre le secrétariat.

HOCOIA



Un simple contrôle peut protéger votre santé.

Le CDG 60 s'engage pour ses agents

Un dépistage vous est proposé afin de **veiller à votre santé**. La consultation, individuelle et confidentielle, est réalisée par un-e infirmier-e formé-e. Des **photos de vos grains de beauté** suspects sont prises, puis analysées par un dermatologue dans un délai de quelques semaines.

Les résultats vous seront transmis via l'application Hocoia ou par courrier, selon votre préférence.

Prenez votre rendez-vous dès maintenant !

 **03 10 45 63 65**

Puis tapez 3 pour joindre le secrétariat.

La prise de rendez-vous est **obligatoire**.
Ce dépistage est destiné en priorité aux agents
travaillant à l'extérieur.



ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2026, LE CDG60 ORGANISE PLUSIEURS RENDEZ-VOUS TERRITORIAUX AFIN DE PROPOSER AUX COLLECTIVITÉS UN TEMPS D'ÉCHANGE INDIVIDUALISÉ AVEC SES SERVICES.

Le Centre de Gestion de l'Oise poursuit sa démarche de proximité auprès des collectivités et établissements publics du territoire.

À travers ces rendez-vous territoriaux, le CDG60 souhaite permettre aux élus, secrétaires généraux de mairie, DGS, responsables RH d'échanger directement avec ses équipes sur une situation concrète, une question particulière ou un besoin d'accompagnement en allant à votre rencontre sur l'ensemble du territoire.

Ces rencontres prendront la forme de permanences tenues par les agents du CDG60. Chaque collectivité pourra réserver un créneau de 30 minutes afin de bénéficier d'un échange individualisé.

Les permanences proposées :

- Permanence juridique / carrières

Pour vos questions statutaires, réglementaires, relatives à la gestion des carrières ou à la sécurisation de vos décisions RH.

- Permanence prévention / médecine du travail

Pour échanger sur la santé au travail, les conditions de travail, les démarches de prévention ou les situations individuelles.

- Permanence accompagnement / mobilité

Pour évoquer les conseils en organisation, la GPEEC, les parcours professionnels, les situations d'évolution, de reclassement ou d'accompagnement des agents.

Dates et lieux : Les rendez-vous territoriaux auront lieu :

- Ribécourt-Dreslincourt – 29 septembre 2026
- Breteuil – 30 septembre 2026
- Senlis – 7 octobre 2026
- Neuilly-en-Thelle – 13 octobre 2026

L'inscription est obligatoire afin de permettre l'organisation des créneaux de rendez-vous. Les collectivités intéressées sont invitées à s'inscrire par mail auprès du CDG60 pour réserver un créneau de 30 minutes.

[Je réserve mon créneau](#)

LE CDG60 VOUS RENCONTRE

LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2026
LES 7 ET 13 OCTOBRE 2026

Permanence juridique / carrières

Permanence prévention / médecine du travail

Permanence accompagnement / mobilité

Breteuil

Ribecourt-Dreslincourt

Neuilly-en-Thelle

Senlis

cdg60
CENTRE DE GESTION
L'expert RH
des collectivités territoriales

Créneaux de 30 min inscription obligatoire



L'ACCÈS AU CDG60 CHANGE

Vous avez prévu de vous rendre prochainement au CDG60 ? Une information pratique importante est à retenir pour votre prochaine venue.

Dans le cadre de travaux d'aménagement une nouvelle entrée est mise en service depuis le lundi 7 septembre 2026. l'accès au CDG60 s'effectue par la rue du Tilloy, pour l'ensemble de nos visiteurs, partenaires et collectivités.

Et pour stationner ?

Lors de votre venue, vous pourrez stationner :

- sur le parking du stade Marcel-Communeau, situé à proximité du CDG60 ;
- et/ou sur les places de stationnement disponibles rue du Tilloy.

Une signalétique sera mise en place afin de vous guider aux abords du site.

Pensez à anticiper ce changement lors de votre prochaine venue au CDG60.

Merci à toutes et tous pour votre vigilance et votre compréhension.

Nos équipes restent à votre disposition et auront plaisir à vous accueillir par ce nouvel accès !



LA CAMPAGNE DE SAISIE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025 EST TOUJOURS EN COURS - DES ATELIERS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Ouverte depuis avril, la campagne de saisie du Rapport Social Unique (RSU) 2025 se poursuit.

Obligatoire pour les collectivités et établissements publics, le RSU permet de dresser un état des lieux de vos ressources humaines et constitue un outil précieux pour alimenter vos Lignes Directrices de Gestion, notamment en début de mandat municipal.

Vous n'avez pas encore réalisé votre saisie ? Besoin d'être accompagné ?

Le CDG60 organise les 14 et 18 septembre deux ateliers en visioconférence destinés aux collectivités de 10 à 20 agents. L'objectif : vous accompagner étape par étape dans votre saisie, avec des conseils pratiques et un temps dédié à vos questions.

Pour réaliser votre RSU : donnees-sociales.fr

Une question ? bilan-social@cdg60.com

ATELIER RSU

BEAUVAIS

RESSOURCES HUMAINES

DONNÉES

ANALYSE

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

INSCRIPTIONS SUR LE SITE DU CDG60

MOINS DE 10 AGENTS

14/09/2026
09H00 - 12H00

DE 10 À 20 AGENTS

18/09/2026
09H00 - 12H00

contact : communication@cdg60.com



CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2026-2027 : LES RENDEZ-VOUS À RETENIR

Le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels organisés par le CDG60 pour les sessions 2026-2027 est disponible.

Collectivités et agents sont invités à le consulter dès maintenant afin d'anticiper les périodes d'inscription et les différentes échéances.

⚠ ERATUM – Examen professionnel d'agent de maîtrise À noter : contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, le CDG60 organisera bien l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Les inscriptions en ligne ouvriront **dès le 1er septembre 2026**.

Pensez à relayer cette information auprès des agents susceptibles d'être concernés !

Dans l'agenda de septembre :

Le 24 septembre 2026, le CDG60 organisera l'épreuve écrite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^e classe.

Retrouvez le calendrier complet des concours et examens professionnels 2026-2027 sur le site du CDG60.



LE CLUB RH DU CDG60 : UN NOUVEL ESPACE D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS

Le CDG60 lance son Club RH, un rendez-vous destiné aux responsables, directeurs, cadres et référents RH des collectivités et établissements publics de l'Oise.

L'objectif : proposer un espace de travail concret autour des problématiques rencontrées au quotidien, en associant éclairage juridique, échanges de pratiques et analyse de situations réelles.

Chaque rencontre sera organisée autour d'une thématique précise, avec une volonté simple : permettre aux professionnels RH de partager leurs expériences, confronter leurs pratiques et repartir avec des repères directement utiles.



Retrouvez les prochains rendez-vous et inscrivez-vous sur www.cdg60.com



WEBINAIRE – CONNAISSEZ-VOUS TOUTES LES MISSIONS DU SERVICE PAIE ?

Paie à façon, Audit Paie, Expertise Paie... le service Paie du CDG60 propose plusieurs solutions pour accompagner les collectivités au quotidien.

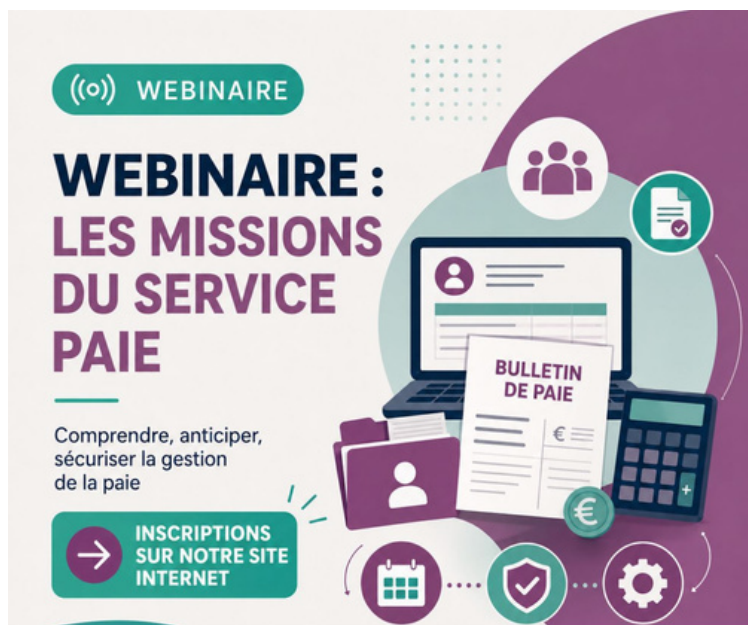
Pour mieux les connaître, rendez-vous le jeudi 24 septembre 2026 à 11h à l'occasion d'un webinaire d'environ une heure.

Au programme : présentation des différentes prestations, fonctionnement du service, contrôles réalisés, accompagnement proposé aux collectivités et réponses aux situations particulières.

Ce rendez-vous s'adresse notamment aux élus, DGS, secrétaires généraux de mairie ainsi qu'aux agents en charge des ressources humaines et de la paie.

Un temps sera également consacré à vos questions, avec l'équipe du service Paie.

Inscrivez-vous dès maintenant sur le site du CDG60



DEMANDE D'ADHÉSION AU CDG60

Le CDG60 a réceptionné une demande d'adhésion à titre volontaire du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), à la suite de la transformation de ses statuts en syndicat mixte exclusivement composé de collectivités territoriales et d'établissements publics administratifs, qui lui permet de solliciter son adhésion au CDG60.

Compte tenu de cette demande, le CDG60 doit entreprendre, conformément à la réglementation, des démarches en invitant les collectivités et établissements publics affiliés à faire valoir, dans un délai de deux mois à compter du 10 septembre 2026, leur droit d'opposition à cette adhésion.

Vous trouverez, dans ce contexte, un courrier de Monsieur le Président du CDG60 ci-joint.





DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI : PENSEZ A RENSEIGNER LA NOMINATION DE L'AGENT !

La déclaration de création ou de vacance d'un emploi est une étape obligatoire avant tout recrutement sur un emploi permanent. Mais la démarche ne s'arrête pas à la publication de la vacance ou de l'offre d'emploi.

Une fois le recrutement réalisé, pensez à renseigner la nomination de l'agent directement sur le portail Emploi-Territorial, afin de clôturer la déclaration.

Cette étape permet notamment :

- de répondre aux obligations prévues par l'article L. 452-36 du Code général de la fonction publique ;
- de finaliser correctement la procédure de recrutement ;
- d'éviter les rappels automatiques liés à une déclaration restée ouverte.

À retenir : une déclaration de vacance d'emploi n'est réellement terminée qu'après l'enregistrement de la nomination ou, le cas échéant, de l'annulation de la vacance.

Besoin d'aide ?

Le CDG60 met à votre disposition sur sa page Bourse de l'emploi :

- le Guide d'utilisation du site Emploi-Territorial ;
- la fiche pratique « Déclaration de vacance d'emploi / Offre d'emploi ».

👉 [Consultez la page Bourse de l'emploi du CDG60](#)

✉ Contact : emploi-territorial@cdg60.com



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE DU DÉBUT DE MANDAT

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent un outil obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics. Elles permettent de définir les orientations en matière de ressources humaines : gestion des effectifs, évolution des carrières, promotion et valorisation des parcours professionnels.

En début de mandat, leur élaboration est essentielle pour donner un cadre clair et cohérent à votre politique RH.

Le Centre de Gestion de l'Oise accompagne les collectivités à chaque étape : information réglementaire, méthodologie, modèles de documents et appui personnalisé pour la rédaction et la mise en œuvre des LDG.

Pour bénéficier d'un accompagnement : gpet@cdg60.com



ACTUALITÉS JURIDIQUES

Toute l'actualité juridique de janvier 2026 est disponible dans la lettre d'actualités : [Lien ICL](#)



**LETTRE D'ACTUALITÉS
JURIDIQUES
N° 53 - SEPTEMBRE 2026**

SOMMAIRE

INFORMATION : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SUR LE RISQUE SANTÉ OBLIGATOIRE AU 1 ^{er} JANVIER 2026.....	3
TEXTES LEGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES ET CIRCULAIRES.....	4
➤ Évolutions du régime du congé de présence parentale.....	4
➤ Amélioration de l'accès au logement des agents publics.....	5
➤ Modalités de report et d'indemnisation des congés annuels non pris.....	5
➤ Évolution des congés pour raisons de santé et du temps partiel thérapeutique.....	6
➤ Pérennisation et évolution du régime juridique de la nature conventionnelle.....	10
➤ Modifications du statut des administrateurs territoriaux et des emplois fonctionnels dans la fonction publique territoriale.....	12
➤ Détermination exhaustive des autorisations spéciales d'absence.....	13
➤ Suspension de la réforme des retraites : retraite des agents publics parents d'enfants.....	14
➤ Nouvelles règles pour la composition du personnel chargé de l'encadrement des enfants des établissements et services d'accueil du jeune enfant.....	15
➤ Détermination de nouveaux plafonds de rémunération pour les collaborateurs de cabinet.....	16
➤ Actualité en bref.....	17
➤ Actualité à venir.....	17
RAPPORTS CONVENTIONS ET AUTRES.....	21
➤ Un rapport de la Cour des Comptes sur la progression inexorable des contractuels dans la fonction publique.....	21
➤ Un rapport sur l'activité contentieuse des juridictions financières sur la responsabilité financière des gestionnaires publics.....	22
➤ Deux guides sur le projet de mobilité professionnelle des agents publics.....	24
QUESTIONS ÉCRITES AU GOUVERNEMENT / À LA D4G.....	24

Lettre d'actualités juridiques n° 53 - CDG60 - Septembre 2026

Retrouvez ci-dessous, le guide des nouveaux élus réalisé par la FNCDG



EVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE POUR LES CONGÉS POUR RAISONS DE SANTÉ ET LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Congés pour raisons de santé et TPT : ce qui change

Un décret publié au Journal officiel du 31 juillet 2026 fait évoluer plusieurs règles applicables aux congés pour raisons de santé et au temps partiel thérapeutique (TPT) dans la fonction publique.

Parmi les principales évolutions :

- utilisation du certificat d'arrêt de travail sécurisé et nouvelles règles de contrôle ;
- évolution de la procédure de temps partiel thérapeutique, notamment en cas de refus ou de prolongation ;
- modification des conditions de saisine du Conseil médical supérieur.
-

Certaines mesures sont applicables depuis le 1^{er} août 2026, d'autres entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2026, puis au 1^{er} janvier 2028.

À noter : les modèles de documents et fiches pratiques du CDG60 seront prochainement actualisés.

[Retrouvez la note pratique complète du CDG60](#)





NOUVELLES MODALITÉS POUR LE REPORT ET L'INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS NON PRIS

Congés annuels non pris : les règles de report et d'indemnisation évoluent

Les règles applicables aux congés annuels non pris évoluent.

Désormais, les congés non pris pour nécessité de service peuvent également être reportés ou indemnisés, en complément de ceux non pris pour raison de santé ou en lien avec des responsabilités parentales ou familiales.

Autre évolution importante : l'employeur doit informer l'agent de ses droits au report ou à l'indemnisation, dans des délais précis.

La période de report reste fixée à 15 mois, mais son point de départ dépend désormais de la date à laquelle l'agent reçoit cette information.

Les modalités d'indemnisation sont également rétablies conformément à l'arrêté du 21 juin 2025.

👉 [Retrouvez toutes les informations dans la note pratique du CDG60](#)



AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE : UN NOUVEAU CADRE AU 1ER JANVIER 2027

Un décret du 6 juillet 2026 harmonise les règles applicables aux autorisations spéciales d'absence (ASA) pour événements familiaux ou parentaux dans les trois versants de la fonction publique.

À compter du 1er janvier 2027, trois dispositifs seront distingués :

- les ASA de droit, qui ne pourront pas être refusées ;
- les ASA accordées sous réserve des nécessités de service ;
- les aménagements horaires, soumis à autorisation et à récupération.

Le décret fixe désormais le cadre juridique de référence applicable à ces absences.

Une circulaire viendra prochainement préciser certaines modalités de mise en œuvre avant l'entrée en vigueur du dispositif.

👉 [Retrouvez toutes les informations dans la note pratique du CDG60](#)



RETROUVEZ LES OFFRES D'EMPLOIS SUR NOS RÉSEAUX



- ✓ Toutes les offres d'emplois : <https://recrutement-pp.fr/cdg-oise/jobs>
- ✓ Pour ses effectifs : <https://www.cdg60.com/offre-demploi/>

VOS INTERLOCUTEURS

emploi-territorial@cdg60.com
reseausgm60@cdg60.com
03 44 06 22 60



MURIELLE FAU

Responsable service
promotion de l'emploi,
recrutement et
formation



MORGANE QUILLET

chargée
de recrutement



VALÉRIE MARANDET

chargée
de recrutement



MAXIME BERNARD

chargé de mission
expertise
"secrétariat général
de mairie itinérant /
animation du réseau
départemental"

AGENDA

ATELIER RSU



MOINS DE 10 AGENTS
14/09/2026
09H00 - 12H00



DE 10 À 20 AGENTS
18/09/2026
09H00 - 12H00



BEAUVAIS



RESSOURCES HUMAINES



DONNÉES



ANALYSE



RAPPORT SOCIAL UNIQUE



INSCRIPTIONS SUR LE SITE DU CDG60



WEBINAIRE

WEBINAIRE D'ACTUALITÉS JURIDIQUES

Toute l'actualité juridique



Jeudi 17 septembre 2026
de 10h00 à 12h00





Textes
législatifs



Chartes



Jurisprudence



Notes
pratiques

RÉUNIONS INFORMATION RETRAITE



23/09/2026





INSCRIPTIONS



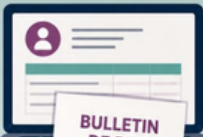


WEBINAIRE

WEBINAIRE : LES MISSIONS DU SERVICE PAIE

Comprendre, anticiper,
sécuriser la gestion
de la paie





INSCRIPTIONS
SUR NOTRE SITE
INTERNET

Jeudi 24 septembre 2026
de 11h00 à 12h00

VENEZ

**NOUS RENDRE VISITE
ET ÉCHANGER
SUR VOS PROJETS.**

 08h00 - 15h00

 **BEAUVAIS (60000)**
UNILASALLE

Accès exclusivement par badge

→ Cliquez-ici pour vous inscrire



- Comment investir dans l'immobilier neuf ?
- Quelles solutions pour préparer votre retraite ?



En savoir plus :
CSE.FR

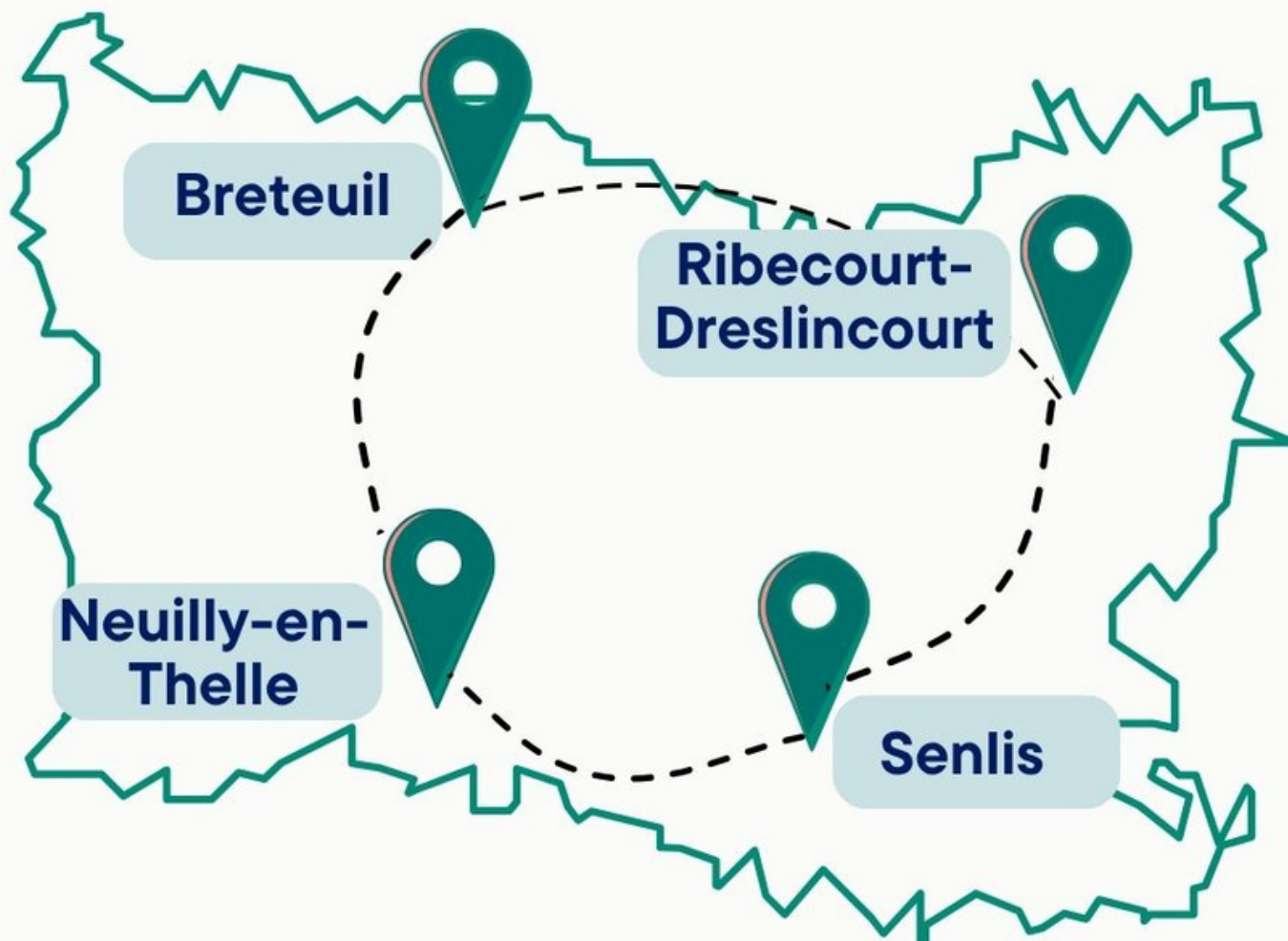
Inscrivez-vous
et à très vite !



LE CDG60 VOUS RENCONTRE

LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2026

LES 7 ET 13 OCTOBRE 2026



Permanence
juridique/
carrières



Permanence
prévention/
médecine
du travail



Permanence
accompagnement
/ mobilité

Pour vous inscrire
Scannez-moi !



Toutes les informations
sur notre site internet



Créneaux de 30 min
inscription obligatoire

Invitation DÉPISTAGE DU CANCER DE LA PEAU

FINANCÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE



15, 16 & 17 septembre 2026



15/09/26

Estrées-Saint-Denis (9h-12h)
Ressons-sur-Matz (14h15-17h15)



16/09/26

Montagny-Sainte-Félicité (9h-12h)
Montataire (14h45-17h30)



17/09/26

Beauvais (9h-12h)
Formerie (14h45-17h30)

**Prise de rendez-vous obligatoire au 03 10 45 63 65,
puis tapez 3 pour joindre le secrétariat.**

HOCOLA

cdg60
CENTRE DE GESTION
L'expert RH
des collectivités territoriales

AGENDA



	14/09	<u>ATELIER RSU PAS A PAS - COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE MOINS DE 10 AGENTS (VISIO)</u>
	15/09	FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
	15/09	MEDICOBUS : RESSONS SUR MATZ ET ESTREES ST DENIS
	16/09	MEDICOBUS : MONTAGNY SAINTE FELICITE ET MONTATAIRE
	17/09	MEDICOBUS : BEAUVAIS ET FORMERIE
	18/09	<u>ATELIER RSU PAS A PAS - COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE 10 à 20 AGENTS (VISIO)</u>
	18/09	<u>CLUB RH N°2 - LA REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS</u>
	23/09	DATE LIMITE DEPOT DE DOSSIER COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
	23/09	<u>RENDEZ-VOUS CNRACL</u>
	24/09	EPREUVES ECRITES CONCOURS PROFESSIONNELS (PI ET AG) REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE/CMP
	24/09	WEBINAIRE LES MISSIONS DU SERVICE PAIE
	29/09	LE CDG VOUS RENCONTRE - RIBECOURT DRESLINCOURT
	30/09	DATE LIMITE DEPOT DE DOSSIER CONSEIL MÉDICAL EN FORMATION PLÉNIÈRE
	30/09	LE CDG VOUS RENCONTRE - BRETEUIL